

# CFDT CGT CFTC FO SNPNC SUD-Aérien I'UGICT-CGT UNAC UNSA-PNC

Monsieur le Ministre des transports  
Monsieur le Ministre du travail  
Monsieur le Ministre des Finances

**Objet:** Projet de réforme du régime de retraite du Personnel Navigant de l'aviation civile.

Roissy, le 01 juillet 2008

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National des Pilotes de Ligne, s'est adressé au Président du Conseil d'Administration de la C.R.P.N au cours de l'année 2005 pour lui demander de mettre en place une commission de réforme du régime de retraite visant à l'améliorer la pérennité du régime de retraite des Personnels Navigants de l'Aviation Civile qu'il jugeait menacé.

C'est ainsi que depuis trois ans, accédant à la demande de nos collègues pilotes de lignes du transport aérien civil, les syndicats représentés au Conseil d'Administration de la caisse ont engagé des travaux de réflexion visant à assurer un meilleur équilibre de notre Régime de retraite complémentaire.

Le principe de création d'une commission de réforme du régime de retraite des personnels Navigants de l'aviation civile fut ensuite décidé par votre prédécesseur Monsieur de Robien.

Mission fut donnée à cette commission de réfléchir sur les évolutions du régime que certains estimaient nécessaires et devant l'impossibilité de parvenir à un consensus entre les membres de cette commission, Monsieur D.J. Chertier fut invité à présenter un rapport « *aux fins d'expertise et d'orientations à retenir pour permettre la prise de mesures nouvelles [...] afin d'assurer la pérennité du régime* ». Sa lettre de mission faisait état de la nécessité de rechercher le plus large consensus possible.

Les conclusions ont été déposées en début d'année et le Conseil d'administration de la C.R.P.N. a approuvé les propositions lors de sa réunion du 24 janvier 2008.

Il convient de préciser à ce stade que l'on est très loin d'un consensus puisque seuls les représentants du syndicat S.N.P.L. et les employeurs se sont prononcés en faveur de l'adoption du projet de réforme du régime par le Conseil d'Administration au cours d'un vote formel, l'ensemble des autres représentants des salariés, qu'ils soient pilotes du travail aérien, hôtesses, stewards ou retraités du personnel navigant, rejetant l'ensemble des propositions contenues dans le projet de texte. Nous sommes donc en présence d'un texte ultra minoritaire du point de vue de la représentation des salariés.

Aujourd'hui, le projet circule au sein des trois ministères concernés afin de préparer les dispositions réglementaires dans le but de la mise en application des mesures.

Ce projet concerne la totalité des spécialités de personnels navigants, qu'elles soient techniques (pilotes) ou commerciales (hôtesses de l'air et stewards).

L'objet de cette lettre n'est pas de faire un étalage exhaustif de tous les points du projet de réforme; néanmoins, force est de constater que les efforts imposés en matière de prolongation de la carrière concernent essentiellement la population PNC.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette commission de réforme n'était composée que des seuls représentants élus au Conseil d'administration de la C.R.P.N.

Il paraîtrait pour le moins curieux qu'une réforme aussi importante, ayant un impact national pour l'ensemble du personnel navigant et n'obtenant pas le consensus souhaité par votre prédécesseur, ne fasse pas l'objet d'une consultation et d'une véritable négociation avec l'ensemble des syndicats représentatifs des populations concernées.

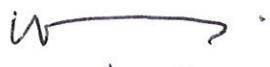
C'est pourquoi les syndicats signataires de cette lettre vous demandent de refuser de mettre en œuvre les propositions contenues dans un projet de réforme qui fait l'unanimité contre lui de toute la population PNC et des pilotes du travail aérien et d'engager une négociation plus large avec toutes les parties concernées avant toute décision.

Il nous paraît aujourd'hui indispensable d'attirer votre attention sur le fait que les employeurs et les personnels navigants techniques du transport aérien représentent 10 membres alors que les PNC qui représentent 70% des actifs ne sont représentés que par 3 membres sur les 24 composant le Conseil d'Administration.

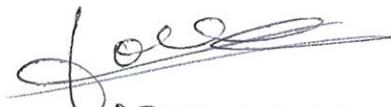
Nous souhaitons par ailleurs insister sur le fait que les hôtesses et les stewards ne sauraient comprendre qu'une réforme aussi importante leur soit imposée sans négociation préalable de l'ensemble des organisations syndicales représentatives et qu'un refus de prendre en compte ce sentiment exposerait les pouvoirs publics au risque certain d'une violente réaction.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CFDT

  
Christophe ESQUERNE.


Pour la CFTC

  
DEREK NORSA

Pour la CGT



Pour FO

  
Patrick HENRY-HAYE

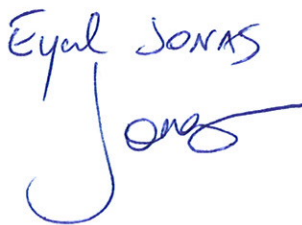
Pour le SNPNC

  
Michèle LEV-T. HAZERA

Pour SUD-Aérien

  
ACQUART J. François

Pour l'UGICT-CGT

  
Eyad JONAS

Pour l'UNAC-CGC

  
Franck Leclerc

Pour l'UNSA

